

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

--:--:--:--:--

DECRET N° 71/200 du 28/6/71  
portant nomination d'Inspecteurs d'Etat

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 70/274 du 18 août 1970 portant création de l'Inspection  
Générale d'Etat ;  
Vu le décret n° 70/74 du 14 mars 1970 portant nomination de MM. KHONO  
Pascal, SITHAS-M'BOUMBA Gaston et YOULOU-KOUYA Honoré en qualité d'Inspecteurs  
des Finances ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés Inspecteurs d'Etat :

MM. - YOULOU-KOUYA Honoré, Administrateur des SAF de 3ème échelon,  
précédemment Inspecteur des Finances ;

- KHONO Pascal, Administrateur des SAF de 3ème échelon, précédemment  
Inspecteur des Finances.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de sa  
signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Popu-  
laire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 28 JUIN 1971



Commandant Marien NGOUABI.